



Éditorial

Plan d'aménagement local (PAL)



L'adoption du PAL par le Conseil général le 29 avril 2024 marque l'aboutissement d'un projet de longue haleine, ambitieux et déterminant pour Val-de-Ruz.

Quels enjeux?

Fini les 16 plans actuels! Désormais, les règles de construction seront les mêmes sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit d'une simplification énorme. La vision est également devenue cohérente à l'échelle vaudruzienne: renforcement du pôle sportif des Geneveys-sur-Coffrane, priorité au logement dans la «couronne nord», bien desservi par les transports publics, aménagement d'un secteur d'activité économique à Dombresson dans l'attente de la future gare RER de Cernier, après l'an 2035.

Le PAL favorise également la construction d'appartements avec encadrement et de nouvelles places en homes. Cet enjeu est crucial pour notre époque qui voit, et c'est heureux, l'espérance de vie atteindre des sommets.

Quelle place pour l'agriculture et la nature?

La surface destinée à l'habitation a été réduite de plus de 10 hectares. Il reste encore largement de quoi loger la population pour les 15 prochaines années, en se basant sur son évolution actuelle. De ce fait, les zones agricoles et naturelles seront préservées durant cette durée. En outre, plusieurs dispositions garantissent le maintien des éléments naturels dans les secteurs construits. Les arbres, les surfaces qui permettent l'infiltration d'eau, les zones de verdure et d'autres objets bénéficient d'une attention particulière.

Et après?

Un PAL doit répondre aux besoins communaux des 15 prochaines années. Un nouveau lui succédera, qui répondra aux besoins du futur. Tout pourra alors être remis en cause; un terrain à bâtir qui n'a pas fait l'objet d'une construction dans les 15 ans pourra être jugé superflu, ou inadéquat, et rendu à l'agriculture ou à la nature.

L'arrivée du RER à Cernier Val-de-Ruz doit s'attendre à un bouleversement majeur dans la deuxième moitié de la prochaine décennie. En effet, la gare RER de Cernier devrait voir le jour à ce moment-là, avec une desserte ferroviaire chaque quart d'heure. La dynamique de toute la commune en sera chamboulée.

Cela tombe bien, nous serons alors à peu près à la fin de la durée de vie du PAL de 2024. Une nouvelle vie commencera pour Val-de-Ruz.

Roby Tschopp, conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 29 avril 2024, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Plan d'aménagement local de Val-de-Ruz et procédures connexes:			
• Adoption du plan d'aménagement local: acceptée avec amendement	36	0	3
• Création d'une zone réservée sur la ZAE5 partielle à Cernier: acceptée avec amendement	36	0	3
• Régime juridique du territoire communal du site de Chaumont: accepté avec amendement	37	0	2
• Modification du plan spécial «Zone d'activités mixtes (ZAM)» et de son règlement: acceptée avec amendement	36	0	3
• Modification du plan spécial «Sous l'Esplanade» et de son règlement: acceptée avec amendement	À l'unanimité		
• Modification n° 2 du plan spécial «Extension de l'usine Patric Métal SA» et de son règlement: acceptée avec amendement	À l'unanimité		
• Modification du plan spécial «Manège de la Rincieure» et de son règlement: acceptée avec amendement	À l'unanimité		
• Modification du règlement des fonds communaux: acceptée avec amendement	33	3	3
• Modification du règlement sur les eaux: acceptée avec amendement	37	0	2
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet: acceptée	39	0	1
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000 pour l'augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA: acceptée	28	7	5
Initiative communale: projet de loi modifiant la Loi sur les transports publics (LTP) (Redonner la parole aux communes en matière de transports publics): prise en considération avec amendement	À l'unanimité		

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à deux interpellations et à deux questions.



Votation fédérale

Le **dimanche 9 juin 2024** se déroulera la votation fédérale portant sur les quatre objets suivants:

- l'initiative populaire du 23 janvier 2020 «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)»;
- l'initiative populaire du 10 mars 2020 «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)»;
- l'initiative populaire du 16 décembre 2021 «Pour la liberté et l'intégrité physique»;
- la loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité).

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 6 juin, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 9 juin, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 9 juin, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 9 juin, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande, pour les personnes malades ou handicapées.

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Constitution des Autorités

Le Conseil général de la législature 2024-2028 est convoqué, sous réserve, pour sa séance de constitution **lundi 27 mai 2024 à 19h30** à l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier.

La nomination du bureau du Conseil général, des cinq membres du Conseil communal, des différentes commissions ainsi que celle des délégués au sein de syndicats ou fondations sera traitée ce soir-là. Les Autorités nouvellement constituées entreront en fonction le 1^{er} juillet 2024. L'ordre du jour détaillé figure sur le site internet communal. Les séances sont ouvertes au public, sans réservation.

Pour toute question, la chancellerie renseigne à l'adresse commune.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 22.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de mai 2024:

Noces d'or (50 ans)

- Barthel Marianne et Philippe, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Croset Mary-Claude et François, à Fontaines;
- Erard Françoise et Jacques, à Chézard-Saint-Martin;
- Halter Marcelle et Hans, à Chézard-Saint-Martin;
- Perroud Dora et André, à Dombresson;
- Sunier Ruth et Jean-Pierre, à Fontainemelon;
- Ungaro Corine et Vincenzo, à Vilars;
- Winkler Jeanne et Gérald, aux Vieux-Prés.

90 ans

- Richard Lucette, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Schroer Heinz, aux Geneveys-sur-Coffrane.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 commandant du service de défense incendie (F/H) à 100%. Lieu de travail: Cernier, entrée en fonction de suite ou à convenir;
- 1 collaborateur technico-administratif (F/H) entre 40 et 60%, pour une durée déterminée d'un an;
- 1 technicien de voirie (F/H) entre 80 et 100%, entrée en fonction de suite ou à convenir;
- 1 chef d'équipe de la voirie, zone sud, (F/H) à 100%. Lieux de travail: Fontaines, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Savagnier, Dombresson, Villiers, Le Pâquier; entrée en fonction le 1^{er} juillet ou à convenir;
- 1 comptable (F/H) à 100%, entrée en fonction le 1^{er} août 2024;
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H), option voirie. Lieu de travail principal: Les Geneveys-sur-Coffrane, pour la rentrée d'août 2024.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Lecture publique

La bibliothèque publique à Fontainemelon, rue de Bellevue 3, est ouverte aux heures suivantes:

	Section jeunesse	Section adultes
Lundi	15h00 à 17h30	18h00 à 20h00
Mercredi	14h00 à 18h00	14h00 à 18h00
Jeudi	15h00 à 17h30	12h30 à 14h30
Samedi (1x/mois)*	09h30 à 11h30	09h30 à 11h30

* Les deux sections sont ouvertes, un samedi par mois, de 09h30 à 11h30, la prochaine fois **samedi 25 mai 2024**, simultanément aux heures d'ouverture de la ludothèque.

Plus d'informations sur le site internet communal à la rubrique «Decouverte/culture-sports-loisirs/lecture publique».

Fermeture exceptionnelle les jeudis 30 mai et 6 juin 2024 pour des raisons de formation continue.

Mises à l'enquête

En application de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) sont mis à l'enquête publique le plan d'aménagement local ainsi que son règlement et les documents y relatifs:

- le plan d'aménagement local de Val-de-Ruz et les plans communaux d'affectation des zones;
- la modification des plans spéciaux:
 - Zone d'activités mixtes (ZAM);
 - Sous l'Esplanade;
 - Extension de l'usine Patric Métal SA;
 - Manège de La Rincieure;
- le régime juridique du territoire communal du site de Chaumont;
- la création d'une zone réservée sur la ZAE5 partielle à Cernier;
- l'abrogation des plans de quartier et de lotissement pour les villages suivants:
 - Boudevilliers (Sous le Village);
 - Cernier (rue Henri-Calame, Forchaux-Mantel, étape 1, secteurs D3+D4 (étape II), secteurs D6+D7 (étape II), Entre les Monts, ouest A1 et ouest A2, Le Pommeret);
 - Chézard-Saint-Martin (à Saint-Martin, article 3248, à La Taille, Les Oeuches, Les Hespérides);
 - Coffrane (La Cape, Sous la Vy du Noyer);
 - Dombresson (Le Torrent);
 - Fenin-Vilars-Saules (articles 1355 – 1359, Verger Baliveau, Le Breuil, Champs Poncet);
 - Fontainemelon (Aux Pommiers, Vert-Bois);
 - Fontaines (Sus Pont);
 - Les Geneveys-sur-Coffrane (L'Orée, Les Frênes);
 - Les Hauts-Geneveys (Sur les Prises, Derrière Tête-de-Ran);
 - Montmollin (Le Biollet, Le Village);
 - Savagnier (Au Verger du Mur, Au Verger du Mur Sud, Aux Corbes, Aux Corbes B1 et B2, Aux Prayes, Au Gruyet);
 - Villiers (Closel Thellung, Tac-Mouche, Chemin du Tombet);
- la modification du plan de quartier «Les Empêtières».

Tous les documents, adoptés par le Conseil général le 29 avril 2024, peuvent être consultés auprès de l'administration du développement territorial, rue de l'Épervier 4 à Cernier, 2^e étage, du 17 mai au 17 juin 2024. Ils sont également disponibles sur le site internet communal sous l'onglet «Aménagement-du-territoire». Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au **17 juin 2024**.

Déchèterie de Savagnier

En raison de la fête régionale de gymnastique, la déchèterie de Savagnier sera exceptionnellement fermée le **samedi 25 mai 2024**.

Les autres déchèteries communales seront ouvertes normalement.



Depuis 2023, la Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages une photo illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention en 2022 du Prix paysage pour les paysages d'allées d'arbres.

Plus d'un siècle sépare ces deux photographies. Au premier plan, l'extension des immeubles sur les hauteurs de Cernier vient presque cacher, en 2020, la vue sur le paysage et les bâtiments historiques. La bande urbanisée se densifie, les bâtiments historiques se mêlant aux constructions plus contemporaines.

À l'arrière-plan, la plaine reste bien visible. Les allées d'arbres structurent le centre de la vallée. Avec l'urbanisation, certaines ne sont toutefois plus visibles depuis ce point de vue. Avec le temps, les villages de Grand-Savagnier et Petit-Savagnier se sont densifiés et n'en forment désormais plus qu'un.



12.11.1912



16.04.2020

Cernier, une localité à travers le temps (photos: Bastian Keckeis et Parc Chasseral).